



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 29 janvier 2002 à 9 h 30, à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, mesdames et messieurs les conseillers-ères Jocelyne Houle, vice-présidente, André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum dudit comité sous la présidence du président.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2002-31

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAAYER P N^o 2 – 25 022,82 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DU PD N^o 4 – 1 651 205,01 \$ ET LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE N^o 1 – 2 350 \$ DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve les listes de pièces de comptes à payer PA N^o 2 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD N^o 4 et la liste des embauches de personnel temporaire N^o 1 de la Ville de Gatineau dont vous trouverez les détails ci-après :

| Numéro de liste | Description | Montant | Période |
|--------------------|-----------------------------------|-----------------|--------------------------|
| PA - 2 | Pièces de comptes à payer | 25 022,82 \$ | Du 21 au 25 janvier 2002 |
| PD - 4 | Pièces de comptes à payer | 1 651 205,01 \$ | Du 21 au 25 janvier 2002 |
| N ^o - 1 | Embauches de personnel temporaire | 2 350 \$ | Du 14 au 18 janvier 2002 |

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-32

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD N^o 2 – 352 191,40 \$ DE L'EX-VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste de pièces de comptes à payer PD N^o 2 de l'ex-Ville de Gatineau dont vous trouverez les détails ci-après :

| Numéro de liste | Description | Montant | Période |
|-----------------|---------------------------|---------------|--------------------------|
| PA – 2 | Pièces de comptes à payer | 352 191,40 \$ | Du 14 au 18 janvier 2002 |

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-33 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD N^o 1 – 220 988,55 \$ DE L'EX-VILLE D'AYLMER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste de pièces de comptes à payer PD N^o 1 de l'ex-Ville d'Aylmer dont vous trouverez les détails Oci-après :

| Numéro de liste | Description | Montant | Période |
|-----------------|---------------------------|---------------|--------------------------|
| PD – 1 | Pièces de comptes à payer | 220 988,55 \$ | Du 14 au 18 janvier 2002 |

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-34 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA N^o 52 ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD N^o 53 DE L'EX-VILLE DE HULL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste de pièces de comptes à payer PA n^o 52 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD n^o 53 de l'ex-Ville de Hull dont vous trouverez les détails ci-après :

| Numéro de liste | Description | Montant | Période |
|-----------------|---------------------------|---------------|--------------------------|
| PA – 52 | Pièces de comptes à payer | 108 249,88 \$ | Du 21 au 25 janvier 2002 |
| PD – 53 | Pièces de comptes à payer | 955 634,13 \$ | Du 21 au 25 janvier 2002 |

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-35 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD N^o 1 – 124 081,69 \$ DE L'EX-VILLE DE BUCKINGHAM

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste de pièces de comptes à payer PD N^o 1 de l'ex-Ville de Buckingham dont vous trouverez les détails ci-après :

| Numéro de liste | Description | Montant | Période |
|-----------------|---------------------------|---------------|--------------------------|
| PD – 1 | Pièces de comptes à payer | 124 081,69 \$ | Du 14 au 18 janvier 2002 |

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-36 DÉBOURSER LA SOMME DE 35 000 \$ À LA S.T.O. POUR LA PARTICIPATION DE L'EX-C.U.O./ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN SYSTÈME DE TRANSPORT RAPIDE RÉGIONAL ET INTERPROVINCIAL

CONSIDÉRANT QUE la C.U.O. par sa résolution numéro 200-284 adoptée le 22 juin 2000 acceptait de participer financièrement à la mise à jour d'une étude de faisabilité d'un système de transport rapide régional et interprovincial ;

CONSIDÉRANT QUE cette étude a été réalisée et que la Société de transport de l'Outaouais (coordonnatrice du projet) a fait parvenir une facture au montant de 35 000 \$ à la C.U.O. représentant sa participation financière au projet ;

CONSIDÉRANT QUE la C.U.O. n'a pas encore déboursé ce montant ;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général ce comité autorise le trésorier à débourser la somme de 35 000 \$ à la S.T.O. représentant la participation de l'ex-C.U.O. à l'étude de faisabilité d'un système de transport rapide régional et interprovincial.

Le trésorier est autorisé à puiser le montant à même le surplus de l'ex-C.U.O et à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente. Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 05-99160.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-37*

PROGRAMME DES TRAVAUX INFRASTRUCTURES-QUÉBEC – ACCEPTATION DES PROPOSITIONS D'AIDE FINANCIÈRE ET RECOMMANDATION DE SIGNER LES PROTOCOLES D'ENTENTE – VOLET 2 : REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC, RUE PRINCIPALE (SECTEUR BUCKINGHAM) 157 500 \$ ET RÉFECTION DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES (SECTEUR GATINEAU) 1 111 399 \$

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC, dans les lettres datées respectivement du 20 décembre 2001 et du 15 janvier 2002, informe la Ville que des aides financières ont été accordées en vertu du volet 2 du programme « Infrastructures-Québec », pour le projet de remplacement de conduites d'aqueduc locales sur la rue Principale (secteur Buckingham), au montant de 157 500 \$, ainsi que pour le projet de réfection de conduites d'aqueduc et d'égouts sur diverses rues (secteur Gatineau), au montant de 1 111 399 \$;

CONSIDÉRANT QUE les protocoles d'entente établissant les travaux et les coûts admissibles pour ces deux projets ont été soumis par le Conseil d'administration d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC à la Ville pour signature et acceptation des propositions d'aide financière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil les propositions d'aide financière d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC dans le cadre des travaux du programme « Infrastructures-Québec, volet 2 », pour les projets suivants :

| DESCRIPTION | MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE |
|--|------------------------------|
| IQ-0150 Remplacement de conduites d'aqueduc locales sur la rue Principale (secteur Buckingham) | 157 500 \$ |
| IQ-0160 Réfection de conduites d'aqueduc et d'égout sur diverses rues (secteur Gatineau) | 1 111 399 \$ |
| TOTAL | 1 268 899 \$ |

Ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville les protocoles d'entente soumis par le Conseil d'administration d'INFRASTRUCTURS-QUÉBEC pour ces deux projets.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-38

PLANTATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – POSTE D'INCENDIE N^o 1, RUE ST-RÉDEMPTEUR (HULL) – ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX ET ÉMISE DE LA MOITIÉ DE LA RETENUE CONTRACTUELLE À LES CONSTRUCTIONS DESCHÊNES QUÉBEC LTÉE, MONTANT DE 3 842,38 \$ INCLUANT LES TAXES – CONTRAT 95-8, RÈGLEMENT 2676

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de la Ville de Hull, par sa résolution numéro CE-2001-441 datée du 24 mai 2001, a retenu la soumission de Les Construction Deschênes Québec Ltée pour la plantation et les travaux d'aménagement paysager connexes au poste d'incendie no 1, rue St-Rédempteur;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de la Ville de Hull, par sa résolution numéro CE-2001-874 datée du 13 novembre 2001, a approuvé le coût réel des travaux de plantation et d'aménagement paysager, au montant de 76 847,70 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE Les Constructions Deschênes Québec Ltée ont soumis tous les documents relatifs aux exigences des documents contractuels;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie du Module des travaux publics et de l'environnement confirme l'état satisfaisant des travaux réalisés, tel qu'il est attesté par le certificat du service responsable du contrat (annexe « P ») :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, sur recommandation du directeur général, ce comité approuve l'acceptation provisoire des travaux de plantation et d'aménagement paysager, en date du 12 juillet 2001, ainsi que la remise de la moitié de la retenue contractuelle, au montant de 3 842,38 \$ incluant les taxes, à Les Constructions Deschênes Québec Ltée.

Ce comité autorise le trésorier à payer la somme de 3 842,38 \$ incluant les taxes à Les Constructions Deschênes Québec Ltée, 636, chemin Klock, Aylmer (Québec) J9H 5E1.

Ce comité autorise le Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement à assumer l'entretien normal des travaux réalisés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|-------------|-------------------------------------|
| 11-73008-005 60249 | 3 842,38 \$ | Émission de la moitié de la retenue |
| 04-13493 | 133,61 \$ | Ristourne - TPS |
| 04-13495 | (133,61) \$ | TPS non exigible |

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-39

SECTEUR LE PLATEAU, PHASE 23B, RUES DE L'EMBEILLIE ET DE L'ARC-EN-CIEL (HULL) – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE FONDATION DE RUE ET DE PAVAGE (COUCHE DE BASE), LE TOUT RÉALISÉ PAR LA FIRME OUTABEC CONSTRUCTION (1991) ENR. POUR LE COMPTE DE LE PLATEAU DE LA CAPITALE S.E.N.C., CONTRAT 00-19

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de la Ville de Hull, par sa résolution numéro CE-2001-64 datée du 30 janvier 2001, a approuvé l'acceptation provisoire des travaux, en date du 8 décembre 2000, concernant la construction des services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue et de pavage (couche de base) représentant la phase 23B, soit le prolongement des rues de l'Arc-en-Ciel et de l'Embellie;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur Pierre Gravelle recommande, dans son certificat daté du 25 octobre 2001, l'acceptation finale des travaux des services municipaux réalisés;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement, confirme l'état satisfaisant des travaux réalisés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve l'acceptation finale, en date de la présente, des travaux des services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue et de pavage (couche de base), phase 23B, réalisés par la firme Outabec construction (1991) enr. pour le compte de la compagnie Le Plateau de la Capitale s.e.n.c.

Ce comité autorise le Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, à assumer l'entretien complet des travaux réalisés.

De plus, ce comité autorise le trésorier à retourner la lettre de garantie bancaire numéro 67011-199, au montant de 8 943,33 \$, à la compagnie Le Plateau de la Capitale s.e.n.c., 200, rue Montcalm, suite 400, Hull (Québec) J8Y 3B5.

Adoptée

CE-2002-40

TRAVAUX, PARC LAURENT-GROULX (HULL) – ACCEPTATION PROVISoire DES TRAVAUX ET ÉMISSION DE LA MOITIÉ DE LA RETENUE CONTRACTUELLE À LES CONSTRUCTIONS DESCHÊNES QUÉBEC LTÉE, MONTANT DE 4 346,83 \$ INCLUANT LES TAXES – CONTRAT 01-9

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de la Ville de Hull, par sa résolution numéro CE-2001-620 datée du 17 juillet 2001, a retenu la soumission de Les Constructions Deschênes Québec Ltée pour les travaux d'aménagement au parc Laurent-Groulx;

CONSIDÉRANT QUE Les Constructions Deschênes Québec Ltée ont complété l'ensemble des travaux d'aménagement au parc Laurent-Groulx, et ce, pour un coût réel de 86 936,56 \$ et ont également soumis tous les documents relatifs aux exigences du devis;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement, confirme l'état satisfaisant des travaux réalisés, tel qu'il est attesté par le certificat du service responsable du contrat (annexe « P ») :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, sur recommandation du directeur général, ce comité approuve l'acceptation provisoire des travaux d'aménagement au parc Laurent-Groulx, en date du 22 octobre 2001, ainsi que la remise de la moitié de la retenue contractuelle, au montant de 4 346,83 \$ incluant les taxes, à Les Constructions Deschênes Québec ltée.

Ce comité autorise le trésorier à payer la somme de 4 346,83 \$ incluant les taxes à Les Constructions Deschênes Québec ltée, 636, chemin Klock, Aylmer (Québec) J9H 5E1.

Ce comité autorise le Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, à assumer l'entretien normal des travaux réalisés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|-------------|-----------------------------------|
| 18-10005-001 60265 | 799,03 \$ | |
| 18-10005-001 60264 | 3 547,80 \$ | Remise de la moitié de la retenue |
| 04-13493 | 151,15 \$ | Ristourne - TPS |
| 04-13495 | (151,15) \$ | TPS non exigible |

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2002.

Adoptée

CE-2002-41

ACTIVITÉS DE BAL DE NEIGE AU PARC JACQUES-CARTIER – FERMETURE DE LA RUE LAURIER, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-LAURENT ET LA RUE DE VERDUN ET LA RUE SAINT-ÉTIENNE, ENTRE LES RUES NOTRE-DAME ET LAURIER – LES SAMEDIS 2, 9 ET 16 FÉVRIER 2002 ET LES DIMANCHES 3, 10 ET 17 FÉVRIER 2002, DE 11 H À 17 H (DOSSIER : N-62)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de Bal de Neige 2002, des activités auront lieu dans le parc Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, la rue Laurier, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue de Verdun ainsi que la rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame et Laurier seront fermées complètement à la circulation automobile, sauf pour les véhicules d'urgence et de service ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo qui auront accès à la rue Laurier, aux dates et heures suivantes :

- Les samedis 2, 9 et 16 février 2002, de 11 h à 17 h
- Les dimanches 3, 10 et 17 février 2002, de 11 h à 17 h

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, il sera possible, avec présence policière seulement, pour les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo, de tourner à gauche sur le boulevard Maisonneuve, et ce, en provenance de l'est sur le boulevard Sacré-Cœur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise la Commission de la Capitale nationale (CCN), à fermer complètement la rue Laurier, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue de Verdun ainsi que la rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame et Laurier aux dates et heures mentionnées ci-dessus, le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et/ou de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues.
- Assumer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation aux carrefours.
- Assurer une entente avec les Services de protection contre les incendies et de la police, concernant la sécurité du public et la mise en opération des feux de circulation sur clignotants durant l'événement.
- Assurer l'accès en tout temps aux résidents touchés par ces fermetures de rues.
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyage des lieux.

La présente entente est assujettie aux mêmes clauses de responsabilités et d'assurances que celles apparaissant à l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la CCN relativement à l'organisation de l'activité Bal de Neige.

Adoptée

CE-2002-42*

RETRAITE DE MONSIEUR JEAN CREVIER, CONSTABLE AU SERVICE DE LA POLICE, À COMPTER DU 1^{er} MARS 2002

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Crevier, constable au Service de la police, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} mars 2002 ;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, monsieur Jean Crevier aura complété 30 ans de service à la Ville ;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Jean Crevier, à compter du 1^{er} mars 2002.

De plus, ce conseil autorise Monsieur Crevier à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite, et qu'en conséquence, ce dernier n'occupera plus les fonctions de policier à compter du 1^{er} février 2002.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Jean Crevier leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2002

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-43*

RETRAITE DE MADAME ISABELLE MÉNARD, PRÉPOSÉE AU RÉCEPTIONS CIVIQUES AU CABINET DU MAIRE À COMPTER DU 1^{er} FÉVRIER 2002

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Ménard, préposée aux réceptions civiques au Cabinet du Maire, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} février 2002 ;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, madame Isabelle Ménard aura complété 16 ans de service à la Ville ;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de madame Isabelle Ménard, à compter du 1^{er} février 2002.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à madame Isabelle Ménard leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2002

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-44*

RETRAITE ANTICIPÉE DE MESSIEURS JEAN-CLAUDE BARIL, DENIS BERTRAND ET ROBERT G. GUITARD DONT LE COMITÉ DE TRANSITION DE L'OUTAOUAIS A ACCEPTÉ LA DEMANDE DE DÉPART VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la fusion municipale, le comité de transition de l'Outaouais a accepté la demande de départ volontaire de messieurs Jean-Claude Baril, Denis Bertrand et Robert G. Guitard ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette décision, ces employés ont déposé une demande pour leur mise à la retraite anticipée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite anticipée des employés suivants :

| NOM, TITRE ET SERVICE | DATE DE RETRAITE | ANNÉES DE SERVICE | ÉCOULE BANQUE DE CONGÉS |
|---|--------------------------------|-------------------|-------------------------|
| BARIL, Jean-Claude, aide-technique Service d'ingénierie | 1 ^{er} février 2002 | 27 ans et 7 mois | Oui |
| BERTRAND, Denis, technicien Service d'ingénierie | 1 ^{er} février 2002 | 27 ans et 3 mois | Oui |
| GUITARD, Robert Gilles, directeur Systèmes de contrôle Service des finances | 1 ^{er} septembre 2002 | 27 ans et 2 mois | Non |

Le trésorier est autorisé à verser aux employés visés, à la date de retraite, les sommes dues conformément à la convention collective et/ou politiques et directives en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire des services concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à ces employés leurs plus sincères remerciements pour leurs années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2002

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-45 DÉMISSION DE MADAME JACQUELINE TARDIF

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la démission, effective à compter du 17 janvier 2002, de madame Jacqueline Tardif, chef de division, animation culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres.

Madame Tardif était à l'emploi de la ville de Gatineau (ex-Ville de Hull) depuis le 12 septembre 1988.

Ce comité autorise le trésorier à payer à Madame Tardif les bénéfices qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à Madame Tardif leurs plus sincères remerciements pour ses loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-46 AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LE POSTE DE SECRÉTAIRE JURIDIQUE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire juridique à la direction générale.

Adoptée

CE-2002-47 APPROUVER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA CHAIRE EN RELATIONS PUBLIQUES DE L'UQAM RELATIVEMENT À L'ÉVALUATION DES COMMUNICATIONS DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la direction générale d'évaluer les besoins en communication de la Ville de Gatineau et de poser un diagnostic sur l'adéquation de la structure et des ressources de la Section des communications;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confier à un expert-conseil le soin de procéder à cette évaluation, à la lumière des pratiques municipales dans les autres villes du Québec comparables;

CONSIDÉRANT QUE la Chaire en relations publiques de l'université du Québec à Montréal collabore avec l'Union des municipalités du Québec dans des dossiers relatifs aux communications et s'apprête à conclure une entente de services élargis à tous les membres de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE, en considération de cette entente, la Chaire en relations publiques de l'UQAM fait bénéficier la Ville de Gatineau d'une réduction de 50% du tarif normalement applicable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité retienne les services de la Chaire en relations publiques de l'UQAM pour la réalisation d'une étude sur les besoins de la Ville de Gatineau en matière de communications et de relations publiques, conformément à la description de mandat.

Les fonds à cette fin au montant imputable de 20 262,06 \$ toutes taxes incluses seront pris au poste budgétaire 19510-419 « Communications – administration; autres services professionnels et administratifs ».

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-48 **SUBVENTION DE 500 \$ À LA POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU – DISTRICT 13**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque d'un montant de 500 \$ à l'ordre de la polyvalente Nicolas-Gatineau, à l'attention de M. François Allard, enseignant responsable, 360 boulevard La Vérendry, Gatineau (Québec) J8P 6K7, à titre de subvention pour l'activité « 30 heures vélo ».

Les fonds pour cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire 02-11400-972 – projet 40013.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-49 **AMÉNAGEMENT DES BUREAUX – CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a demandé des soumissions pour l'aménagement des bureaux au Centre de services de Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE la division de l'approvisionnement a procédé à une demande de soumissions par voie d'un appel d'offres public ;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission la plus basse, au montant de 129 863,23 \$ taxes incluses, conforme au cahier des charges ayant servi à cet appel d'offres public et présentée par la compagnie Construction SLBL, ayant son établissement de commerce à Hull, Québec, concernant l'aménagement des bureaux au Centre de services de Gatineau, le tout en conformité avec les exigences et critères d'excellence énoncés aux susdits cahier des charges.

Les fonds à cette fin au montant de 129 863,23 \$ seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| | | |
|--------------|-------------------------------------|---------------|
| 06-10002-001 | Déploiement des services municipaux | 125 347,46 \$ |
| 04-13493 | Ristourne TPS | 4 515,77 \$ |

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-50

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES BIENS NON DURABLES
NUMÉRO B-01 – 127 924,58 \$ – PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 17 JANVIER 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-01 d'un montant total de 127 924,58 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 17 janvier 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-51

SUBVENTION DE 200 \$ À LES AMI(ES) DU SOLEIL LEVANT (DISTRICT 8)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque d'un montant de 200 \$ à l'ordre de Les ami(es) du soleil levant, à l'attention de madame Denise Bates, 81, rue Front, numéro 308, Hull (Québec) J8Y 6N8, à titre de subvention pour l'organisation des loisirs.

Les fonds pour cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire 02-11400-972 projet 40008

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-52

SUBVENTION DE 200 \$ À LES AMIS DU 83 FRONT (DISTRICT 8)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque d'un montant de 200 \$ à l'ordre de Les Amis du 83 Front, à l'attention de M. Pierre Leblond, 83, rue Front, apt. 212, Hull (Québec) J8Y 6N9, à titre de subvention pour les activités et les loisirs.

Les fonds pour cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire 02-11400-972 projet 40008.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-53 SUBVENTION DE 120 \$ AUX CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-JEAN-BOSCO, CONSEIL 12189 (DISTRICTS 5 ET 8)**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque d'un montant de 120 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de St-Jean-Bosco, conseil 12189, à l'attention de M. Lionel Demers, 20, rue Booth, Hull (Québec) J8Y 3G8, à titre de subvention pour défrayer les coûts d'impression et de distribution du journal L'INTENDANT. Les fonds pour cette fin seront pris à même l'appropriation des postes budgétaires suivants :

| | |
|--------------------|-------|
| 02-11400-972-40005 | 60 \$ |
| 02-11400-972-40008 | 60 \$ |

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-54 SUBVENTION DE 100 \$ – COMITÉ DU CONSEIL DES AÎNÉS DE LA RÉSIDENCE SANSCARTIER – RÉALISATION DE PROJETS ET ACHAT DE JEUX (DISTRICT 14)**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque d'un montant de 100 \$ à l'ordre du Comité du conseil des Aînés de la résidence Sanscartier, à l'attention de Mme Colette Chénier, 94, rue St-Denis, apt. 304, Gatineau (Québec) J8P 4T7, à titre de subvention pour la réalisation de projets et l'achat de jeux.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 projet 40014.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-55 SUBVENTION DE 100 \$ – ASSOCIATION HOCKEY-GATINEAU – CLUB L'AVALANCHE MIDGET CC – LOCATION GLACE – ÉQUIPEMENT ET TRANSPORT (DISTRICT 14)**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque d'un montant de 100 \$ à l'ordre de l'Association Hockey-Gatineau, club l'Avalanche Midget CC, à l'attention de Mme Nicole Lapensée-Holmes, 22, rue Tadoussac, Gatineau (Québec) J8T 7J8, à titre de subvention pour la location de glace, l'achat d'équipements et le transport.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 projet 40014.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-56 SUBVENTION DE 500 \$ – LIGUE NAVALE DU CANADA – SUCCURSALE GATINEAU-MÉTROPOLITAIN – CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE (DISTRICTS 11 – 12 – 13 – 14 – 15)**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque d'un montant de 500 \$ à l'ordre de la Ligue navale, succursale Gatineau-Métropolitain, à l'attention de M. Normand Lussier, président, 231, boulevard Maloney ouest, C.P. 84098, Gatineau (Québec) J8P 7R8, à titre de subvention pour leur campagne de financement annuelle.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire

| | |
|----------------------------|--------|
| 02-11400-972 projets 40011 | 100 \$ |
| 02-11400-972 projets 40012 | 100 \$ |
| 02-11400-972 projets 40013 | 100 \$ |
| 02-11400-972 projets 40014 | 100 \$ |
| 02-11400-972 projets 40015 | 100 \$ |

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-57 **SUBVENTION DE 1 000 \$ – GROUPE SCOUT SAINT-ALEXANDRE INC. – LOCATION LOCAL (DISTRICT 9)**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque d'un montant de 1 000 \$ à l'ordre du groupe Scout St-Alexandre inc., à l'attention de M. Pierre Gravelle, président 99, rue Limbour, Gatineau (Québec) J8V 1X8, à titre de subvention pour défrayer une partie des coûts de location d'un local.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 projet 40009.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2002

Adoptée

CE-2002-58* **ABOLITION DU POSTE D'AGENT À L'ACCUEIL ET AUX RÉCEPTIONS CIVIQUES ET CRÉATION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE À LA CORRESPONDANCE AU CABINET DU MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent à l'accueil et aux réceptions civiques au Cabinet du Maire deviendra vacant à compter du 1^{er} février 2002:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'abolir le poste d'agent à l'accueil et aux réceptions civiques et de créer un poste de secrétaire à la correspondance au Cabinet du Maire.

Ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire à la correspondance au Cabinet du Maire.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-59 **DE AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LE POSTE SECRÉTAIRE À L'ACCUEIL AU CABINET DU MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE suite au processus d'intégration des cols blancs, un poste de secrétaire à l'accueil est toujours vacant au Cabinet du Maire ;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire à l'accueil au Cabinet du Maire.

Adoptée

CE-2002-60

AUTORISER LUC MONTREUIL À ASSISTER AU 19^e COLLOQUE DE LA FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le conseiller Luc Montreuil à assister au 19^e colloque de la Fondation de l'entrepreneurship, sous le thème «Mentorat 2002 » qui se tiendra à Québec les 5, 6 et 7 février 2002.

Les fonds pour cette fin au montant approximatif de 2500 \$ seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-311.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque d'un montant de 396,84 \$ (incluant les taxes) à l'ordre de la Fondation de l'entrepreneurship, 160, 76^e Rue est, bureau 250, Charlesbourg (Québec) G1H 7H6 concernant les frais d'inscription.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2002.

Adoptée

YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier
Comité exécutif